

GERER VOS COMPTES**SERVICE DE CONSULTATION : LA BANQUE A DOMICILE****HISSABI**Déjà titulaire : oui non

Avec **HISSABI SMS**, recevez sur votre téléphone mobile des SMS instantanés vous informant des mouvements sur votre compte et du solde chaque Vendredi, de votre compte courant.

GAGNER DU TEMPS**CARTES BANCAIRES : Nos distributeurs disponibles 7J/7 et 24H/24**

Profitez de votre carte **VISA CLASSIC** pour gagner du temps et disposer de votre argent, en toute liberté.

Si vous êtes déjà titulaire d'une carte : n° /____/____ /____/____ /____/____ /____/____

Date de validité : ____/____ /____/____

CONDITIONS FINANCIERES

Le package est seulement facturé à 3000F CFA (HT) par mois.

Le prélèvement de la redevance mensuelle assortie de la TVA, est automatique et effectif sur le compte chèque du client le 28 de chaque mois.

Les détails relatifs aux conditions de souscription sont disponibles auprès des conseillers clientèle et sont précisés dans la convention y relative.

J'autorise la banque à prélever cette cotisation sur mon compte chèque le 28 de chaque mois.

RUPTURE

La rupture du contrat en cours d'année, à l'initiative du client, est subordonnée au paiement d'un forfait d'un montant de 6 000 FCFA HT suivi de la fermeture du package et des produits et services rattachés.

La résiliation d'un produit ou service entraîne automatiquement la rupture du « Pack Fonctionnaire». La rupture à l'initiative du client doit être confirmée par lettre.

Si la situation du compte ne permet plus la cotisation de ce pack, le service sera automatiquement annulé après que la SGT ait constaté pendant trois mois l'absence de provision dans le compte. La SGT se réserve le droit de résilier à tout moment le contrat de compte courant du client.

Cette résiliation ne sera effective qu'à l'échéance d'une période de préavis de 60 jours à compter de la notification au client de la lettre de résiliation.

INFORMATION – CONFIDENTIALITE

Toute demande d'opération ou toute opération effectuée par le client qui paraîtrait inhabituelle de par son montant et/ou sa complexité pourra faire l'objet d'une demande d'informations complémentaires à celles déjà connues par la banque. Le client reconnaît que, le cas échéant, la banque peut refuser la demande ou refuser d'exécuter l'opération.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent contrat sont obligatoires pour le traitement de la demande du Client. Elles sont destinées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TCHAD pour le besoin de traitement commercial, de gestion, d'études ou d'audit. Elles pourront de convention expresse, être communiquées par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TCHAD à ses sous-traitants, partenaires, courtiers et assureurs, ainsi qu'aux personnes morales du groupe SOCIETE GENERALE au Tchad et à l'étranger, voire aux tiers au sens de la Loi N°009/PR/95. Les Présentes et les informations relatives à l'exécution des Présentes sont et demeurent confidentielles.

ADHESION A LA CONVENTION

J'adhère (nous adhérons) à la convention package qui se composent de la liste des services et produits fournis (liste ci-dessus) et des conditions d'utilisation générale de la carte de retrait.

Je reconnais (nous reconnaissons) avoir reçu un exemplaire de cette convention.

Fait à _____, le _____

Signature (s) du (des) titulaires Date et signature

Titulaire 1 _____

Titulaire 2 _____